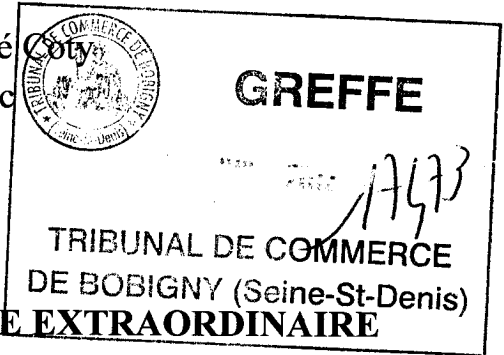


SAS AA
Société par actions simplifiées
Au capital de 50000 Euros
Siège social 8 avenue du Pdt René Coty
10600 La Chapelle Saint Luc

04 SEP. 2012

Copie certifiée
Conforme



**PROCES-VERBAL L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18/07/2012**

L'an deux mille douze
Le 18/07/2012
A 08h00

Les associés de la société SAS AA Société par actions simplifiées, divisé en 100 0parts de 50 euros chacune se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire 8 avenue du pdt René Coty 10600 la chapelle saint Luc

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent :

Monsieur LUCAT CEDRIC Propriétaire de 500 parts de 50 euros
Monsieur CUISINIER FREDERIC Propriétaire de 500 parts de 50 euros

Les 2 associés de la société et représentant en tant que tel, la totalité des parts sociales composants le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur LUCAT CEDRIC Président de la Société.

Le président rappelle que l'Assemblée est appeler à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
Changement de l'objet social

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- les comptes
- les propositions

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adresses aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le transfert du siège social est adopté à l'unanimité et les statuts seront mis à jour.

La nouvelle adresse du siège social sera le 94 rue des rosiers 93400 SAINT OUEN et ce à compter du 01/08/2012

DEUXIEME RESOLUTION

Le changement d'objet social est adopté à l'unanimité et les statuts seront mis à jour.

Le nouvel objet social est entreprise générale du bâtiment tous corps d'état et ce à compter du 01/08/2012

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès verbal qui a été signé après lecture par le président.

A LA CHAPELLE SAINT LUC

LE 18/07/2012

Le président
Cédric LUCAT

